

NORMANDIE

**Charte →** Ils s'engagent avec la Charte des bonnes pratiques d'élevage et le font savoir. Installés à Condé-sur-Vire (50), Christophe et Samuel Lelimosin ont accueilli les associations de consommateurs sur l'exploitation.

# L'ouverture nourrit les consommateurs !

Le principe de l'ouverture semble dans "l'ère" du temps. « *Bien faire et le faire savoir* ». Le refrain du comité national de la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage (CBPE) résonne à l'échelle normande. Les partenaires de la charte ont donc convié les associations de consommateurs. Quatre d'entre elles ont participé. Mercredi 3 octobre, l'UFC que Choisir, l'AFC Calvados, l'ADEIC et l'UDAF de l'Orne ont pu passer au crible l'exploitation de Christophe et Samuel Lelimosin, installés en Gaec. Le temps d'une matinée, le « *savoir-faire* » des deux frères s'est mué en « *faire-savoir* ».

**“Deux mondes qui ne peuvent pas s'ignorer”**

Les représentants des consommateurs ont observé le quotidien des éleveurs, de la salle de traite en passant par le bureau jusqu'à la stabulation. Au total, ils étaient une vingtaine, tous bénévoles. La mobilisation des troupes n'a pas posé de difficultés à Régis Gardin, secrétaire général du Centre Technique Régional de la Consommation de Basse-Normandie (CTRC). « *Ces deux mondes ne peuvent pas s'ignorer. Les personnes présentes sont représentatives. Elles viennent d'associations familiales, syndicales ou consoméristes. On sent un besoin de dialogue de la part des bénévoles. Nous apprécions d'être intégrés aux démarches pour appor-*



Les agriculteurs ont passé leur grand oral devant les consommateurs.

ter notre vision de consommateur. Ce type d'échange permet de rompre toute forme d'inquiétude et nous aide à nous positionner face à la grande distribution ». La rencontre s'est révélée amicale. Christophe et Samuel Lelimosin ont juste été bombardés de questions. « *On les redoute toujours un peu, mais on se rend rapidement compte qu'on a les réponses. Dans ces conditions, il n'y a pas de question piège* », soulignent les agriculteurs.

Première étape : la salle de traite. Les éleveurs en profitent pour évoquer le lavage ou le contrôle annuel de la machine à

traire. « *Le lait est analysé au quotidien. Les critères d'hygiène et de propreté sont les plus importants de la charte. L'eau est par exemple contrôlée tous les ans* ».

**Deux mondes et une rencontre**

L'exposé séduit. Sur certains sujets, des consommateurs semblent même laxistes aux yeux des agriculteurs : « *ah bon, le lait antibiotique va à la poubelle. Il n'est même pas donné aux petits veaux ?* ». La question peut faire sourire. Mais, elle montre une méconnaissance des pratiques agricoles. Autre sujet qui pourrait fâcher : le prix du lait. « *Certes, il a augmenté. Cependant, il retrouve seulement son niveau de 1990. Le lait reste moins bien payé qu'en 2000* », rappelle Daniel Génissel, président de la Chambre d'agriculture de Normandie et du comité régional de la CBPE. Après un passage dans la laiterie, halte au bureau. L'occasion de montrer qu'éleveur est aussi un métier administratif. Dates, noms, numéros des animaux, produits utilisés avec la durée, les quantités et les motifs : tout est noté et conservé 5 ans. Les consommateurs peuvent même prendre exemple. Tous les produits non utilisés sont ramenés chez le vétérinaire. Une pratique rarement

suivie par le grand public. Ensuite, direction la stabulation pour insister sur la traçabilité de l'alimentation avant de s'arrêter au local « *d'emprisonnement* » des phyto-sanitaires. « *Nous n'avons pas attendu la réglementation pour mettre les produits sous clé* », rappelle Samuel Lelimosin.

Le face à face agriculteurs-consommateurs s'achève. Les arguments ont convaincu. Les associations sont visiblement conquises. Et Régis Gardin d'avouer : « *je ne crois pas que l'agriculture représente des problèmes pour les associations de consommateurs. Il y a d'autres combats plus importants à mener* ».

V. MOTIN

**Une version 2007 pour la charte**

■ Lancée en 1999 au salon de l'agriculture, la Charte s'était déjà renouvelée en 2003 pour intégrer la réglementation sur le registre d'élevage et l'émergence de l'Agriculture Raisonnée.

■ La version 2007 a été conçue pour prendre en compte trois grandes nouveautés :

- la nouvelle réglementation du Paquet Hygiène, qui concerne tous les éleveurs, en tant que producteurs de lait, de viande, et d'aliments pour animaux. La Charte dans sa version 2007 a pour volonté d'accompagner les éleveurs dans la mise en œuvre du Paquet Hygiène.

- la volonté des éleveurs de veaux d'intégrer le dispositif à l'instar des autres éleveurs de bovins. Un chapitre spécifique est maintenant consacré à cette activité.

- les exigences liées à la conditionnalité des aides PAC. La Charte évolue pour être cohérente avec le contenu de la conditionnalité, dans le domaine de l'élevage. Bien sûr une visite de validation de la Charte n'est pas, et ne sera jamais un contrôle. Mais c'est une excellente occasion pour s'y préparer, pour se rassurer sur la qualité de ses pratiques.

**Ils ont dit...**

## Des consommateurs repus !



**Daniel Gros, UFC que Choisir à Bayeux :** « *Je suis là pour connaître les nouvelles technologies et méthodes des agriculteurs.*

*Je connaissais peu la Charte des bonnes pratiques avant de venir. Aujourd'hui, je comprends mieux le système. C'est clair, net. On voit la sécurité alimentaire. Au niveau propreté, c'est impeccable. Cela paraît lourd, même si la charte les aide également dans leur travail. L'hygiène du lait m'a vraiment marqué ».*

**Nadine Savouré, AFC :**



*« C'est notre rôle de venir voir sur l'exploitation pour ensuite discuter de la qualité des produits. Je ne connaissais pas du tout la charte des bonnes pratiques. Je la trouve très*

*rassurante. Je suis convaincue et la démarche valorise les jeunes agriculteurs. Leur outil de travail a changé, ils vont de l'avant. Un détail m'a néanmoins interpellé. A la collecte, les très bons laits comme les moins bons sont mélangés. On arrive à une qualité moyenne. Cela m'interroge... ».*

**Patrick Frouard, UDAF :**



*« Je connais la charte. Mais, je n'avais jamais eu l'occasion de visiter une exploitation qui la pratiquait. En plus, la ferme est fleurie, c'est agréable. Les frères Lelimosin sont très rigoureux. C'est convaincant de voir l'application de règles précises. Des contrôles surprises existent. Ils sont essentiels pour mettre en*

*avant une démarche qualité ».*



Les agriculteurs ont proclamé la dimension administrative de leur métier !

**→ texto**



Vérification des points relatifs au bien-être animal dans une stabulation.

## CBPE

**Une nouvelle version opérationnelle**

Suite à la révision du cahier des charges de la CBPE en 2007, le Comité Interprofessionnel Régional Lait et Viande de Basse-Normandie (CIRLVBN) a programmé 13 journées de formation des techniciens, entre juin et septembre. 130 techniciens travaillant principalement pour les organismes de contrôle de

performance, les laiteries et les groupements de défense sanitaire sont désormais opérationnels pour apporter aux producteurs qu'ils suivent, le conseil et l'information dont ils ont besoin. Les journées de formation se sont conclues, pour la grande majorité, par une application dans un élevage, ce qui a été l'occasion de discuter avec des éleveurs motivés et demandeurs d'une information claire sur leurs obligations réglementaires.